



CLUB DU BULLDOG ANGLAIS

40^e EXPOSITION NATIONALE D'ELEVAGE

Tests d'Aptitudes Naturelles et de Sociabilité

5 et 6 mai 2018

Domaine de Chalès (41)

www.chales.fr/



Réservations pour hébergement sur place

Yanice.raco@chales.fr - 02 54 95 68 88

40 nuances de vert

SAMEDI 5 mai 2018

de 9 h 30 à 16 h

Tests d'Aptitudes Naturelles et de Sociabilité
Confirmations
Examen de dépistage des maladies oculaires
héréditaires

à partir de 14 h

Jugement des Babies, Puppies

Identification ADN

Démonstrations pour la présentation des bulldogs

17 heures

Assemblée Générale Ordinaire

20 heures 30

Repas Officiel

JUGES

Anne-Marie CLASS

Hélène DENIS

Graham GODFREY (GB)

Victor RAAMSDONK (B)

La répartition des classes entre les juges se fera en fonction du nombre des chiens engagés et par tirage au sort lors de l'Assemblée Générale. Un jury collégial désignera les meilleurs.

Engagements PAPIER à envoyer

CEDIA - NE bulldog - 31230 COUEILLES

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

16 avril 2018

date de réception chez Cedia. Les engagements reçus après cette date seront retournés

Engagements sur INTERNET : www.cedia.fr

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

1^{re} Clôture au 16 avril minuit

Clôture définitive au 22 avril (*tarifs augmentés*)

DIMANCHE 6 mai 2018

8 à 9 heures

Réception des chiens
Contrôle vétérinaire

9 h 30

Début des jugements
Identification ADN
Examen de dépistage des maladies oculaires
héréditaires

à partir de 12h

Restauration sur place

15 heures 30

Concours des jeunes présentateurs

16 heures

Attribution des CACS
Désignation des meilleurs de l'exposition



J'ENGAGE MON CHIEN DANS LA CLASSE CI-APRES (une croix dans la case choisie):

Baby Puppy Jeune Intermédiaire Ouverte Champion Vétéran
Affixe Reproducteur Confirmation AN Test oculaire ECVO Réservation kit ADN
MALE FEMELLE

NOM DU CHIEN :

LIVRE DES ORIGINES et N° : IDENTIFICATION : :

DATE DE NAISSANCE :

NOM DU PERE :

NOM DE LA MERE :

NOM DU PRODUCTEUR :

NOM DU PROPRIETAIRE :

ADRESSE

.....

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

INSCRIPTIONS DES CHIENS

Membres du Club (tarif réduit)

..... x 30 € = €
..... x 25 € = €
..... x 20 € = €
..... x 5 € = €
..... x 38 € = €

Non membres du Club

..... x 45 € = €
..... x 40 € = €
..... x 35 € = €
..... x 15 € = €
..... x 53 € = €

CONFIRMATION TAN SEUL

..... x 40 ou 55 € €

CONFIRMATION et/ou TAN avec exposition

..... x 15 ou 30 € = €

REPAS

..... vendredi soir x 24.50 € €
..... samedi midi x 20 € €
..... samedi soir x 36 € €
..... enfant x 17 € (jusqu'à 12 ans) €
..... dimanche midi x 20 € €
..... dimanche soir x 24.50 € €

TOTAL INSCRIPTIONS €

EXAMEN DE DEPISTAGE DES MALADIES OCULAIRES HEREDITAIRES

Pré-inscription.....OUI - NON

PRELEVEMENT POUR IDENTIFICATION ADN

Pré-inscription.....OUI - NON

Tarifs valable uniquement pour les inscriptions par courrier jusqu'au 18 avril . Passée cette date, seuls les engagements sur www.cedia.fr sont possibles.

Chèque à l'ordre du Club du Bulldog Anglais Mandat Virement bancaire
IBAN: FR76 1027 8050 0100 0701 9794 001 - BIC CMCIFR2A.

Je déclare sincères et véritables les renseignements contenus dans ma demande. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et totalement les organisateurs de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même de mon propre fait.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chénil n'est pas, à ma connaissance au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer d'ici au jour de l'exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues au règlement.

Signature :



CLASSES

BABY

4 à 6 MOIS (4-6 months)

PUPPY

6 à 9 MOIS (6-9 months)

JEUNE

9 à 18 MOIS (9-18 months)

INTERMEDIAIRE

15 à 24 MOIS (15-24 months) en concurrence avec la classe ouverte pour le CACS.

OUVERTE

A PARTIR DE 15 MOIS (from 15 months, ab 15 Monate)

CHAMPION

Joindre photocopie du certificat d'homologation (A copy of the title must be enclosed. Bestätigungskopie ist mit der Anmeldung beizufügen)

VÉTÉRAN

A PARTIR DE 8 ANS (from 8 years, ab 8 Jahre)

LOT AFFIXE

Un minimum de trois et un maximum de cinq sujets quel que soit leur sexe, élevés par la même personne (du même affixe) même si cette dernière n'en est pas la propriétaire.

LOT REPRODUCTEUR

Un mâle ou une femelle accompagné au minimum de trois et au maximum de cinq de ses chiots (au premier degré, à savoir fils ou filles).



MONTANT DES INSCRIPTIONS

	Pour les membres du Club du bulldog For members - tarif réduit		Pour les NON membres du Club du bulldog For non members	
	1 ^{re} date de clôture	2 ^e date de clôture	1 ^{re} date de clôture	2 ^e date de clôture
TAN - Test de sociabilité et (ou) confirmation seul	40 €	50 €	55 €	65 €
TAN ou confirmation avec exposition	15 €	25 €	30 €	40 €
Pour le 1 ^{er} bulldog	30 €	40 €	45 €	55 €
Pour le 2 ^e et le 3 ^e bulldog	25 €	35 €	40 €	50 €
Pour les bulldogs suivants	20 €	30 €	35 €	45 €
Baby Puppy	20 €	30 €	35 €	45 €
Vétéran	5 €	15 €	15 €	25 €
Prélèvement ADN sur réservation	0 €	0 €	0 €	0 €
Lot d'élevage, Reproducteur	gratuit, inscription sur place			



EXTRAITS DU REGLEMENT DES EXPOSITIONS CANINES NATIONALES

SERVICE VETERINAIRE

Le Service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire sanitaire qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi tant à l'entrée qu'au cours de l'Exposition, des chiens paraissant malades, ou atteints de maladies de peau, les chiens aveugles ou estropiés, des chiens monorchides, cryptorchides ou atteints de malformations, des chiennes visiblement pleines, en état de lactation ou accompagnées de leurs petits. La décision du Service Vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le Service vétérinaire le montant de l'engagement reste acquis à la Société Organisatrice.

ANNULATION

En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons majeures indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés attendu que la Société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS

Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix sauf par les juges qui ne peuvent présenter que des chiens leur appartenant, et à l'exception de ceux qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et de ceux qui appartiennent à une association non affiliée à la S.C.C.. Sont admis à l'exposition, tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la S C C et la F C I.

Seront refusés:

- a) les inscriptions parvenues après la date de clôture des engagements
- b) les engagements «au poteau» le jour de l'exposition.
- c) Toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes intervenant le jour de l'exposition exception faite pour la classe Lot d'Élevage, ou en cas d'erreur de transcription de l'organisation. L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes est interdit. En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du 1er chien est indiqué catalogue compris.

L'engagement d'un Lot d'Élevage comptant entre 3 et 5 chiens nés chez le même éleveur mais pouvant appartenir à des propriétaires différents et déjà inscrits en classes individuelles, est gratuit de même que l'engagement en classe de reproducteur.

Les droits d'engagements doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis au Club du Bulldog anglais même si l'exposant ne peut se présenter.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'engagement à l'ordre du Club du Bulldog anglais par chèque bancaire ou postal ou mandat international.

REFUS OU EXCLUSIONS

1° des engagements – Le Club du Bulldog Anglais se réserve le droit de refuser tout engagement qu'il croirait ne pas devoir admettre et de le rembourser même après l'avoir accepté.

2° des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition):

- a) ceux refusés par le Service vétérinaire
- b) ceux qui auraient été substitués aux chiens réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne seront pas remboursés.
- c) ceux non engagés dont l'entrée dans l'enceinte de l'Exposition est formellement interdite.
- d) Ceux dont l'engagement «au poteau» serait demandé.

RECLAMATIONS

Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements qui sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 100€ qui restera acquise à l'Association si après examen elles sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS

Pourront être exclus temporairement ou définitivement des Expositions et concours organisés par la SCC avec extension possible aux manifestations organisées par ses associations affiliées :

Les Exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.

Ceux qui auront fait une fausse déclaration.

Ceux qui, par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges et de l'Association.

Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur sa qualité.

Ceux qui auront remplacé un chien engagé par un autre. Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du Règlement Intérieur de la SCC.

JUGEMENTS

Les juges officient seuls ou à plusieurs en jury collégial et peuvent être assistés d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin est d'un interprète. Un juge défaillant peut être remplacé par un suppléant ou tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés. Les chiens peureux ou agressifs seront automatiquement éliminés par le juge. En aucun cas les chiens absents au moment du jugement ne seront examinés par la suite.

Les juges attribueront selon la valeur du chien l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante:

EXCELLENT:

Qualificatif attribué à un chien se rapprochant de très près du Standard idéal de la race présenté en parfaite condition réalisant un ensemble harmonieux et équilibré "ayant de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON:

Qualificatif attribué à un chien parfaitement typé, équilibre dans ses proportions en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels, mais non morphologiques Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON:

Qualificatif attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race mais accusant des défauts à condition que ceux ci ne soient pas rédhibitoires.

SUFFISANT:

Qualificatif attribué à un chien suffisamment typé sans qualités notoires ou pas en condition physique.

CACS

Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1er Excellent en classe intermédiaire ou ouverte à condition qu'il soit de mérite exceptionnel (cette récompense n'accompagnant pas automatiquement la première place).

Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS que les chiens satisfont aux conditions imposées. Si le chien classé 2e est de qualité équivalente à celui ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS. Celle-ci peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

TRÈS IMPORTANT

(Very important - Sehr wichtig
Muy importante - Molto important)

**Joindre photocopie
de vaccination antirabique**

Bulldogs en provenance de l'étranger
uniquement.

For bulldogs coming from another
country only.

(A photocopy of the rabies inoculation
certificate must be sent with this entry
form.)

**Tous les chiens devront
passer au contrôle vétérinaire
le jour de l'exposition
et présenter leur carnet de
vaccination.**